

D.I.C.R.I.M - SAULT LES RETHEL

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Les bons réflexes face aux risques...



Mairie de SAULT LES RETHEL

71 avenue Bourgoin
08300 SAULT LES RETHEL
Edition 2024



Les risques majeurs



Ayons les bons réflexes



Inondation
des axes
de circulation



Inondations
Bassin de la Meuse
(EPAMA)



Passerelles



Accident d'un
transport de matières
dangereuses

Notre commune, comme bien d'autres, peut être soumise à la survenance d'un événement exceptionnel mettant en péril les personnes et les biens.

La sécurité civile est l'affaire de tous et l'information préventive est absolument essentielle pour acquérir, en situation d'urgence, les bons comportements face à un danger.

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM), est fait pour vous renseigner.

Vous avez entre les mains un guide pratique des conduites à tenir, face aux principaux risques majeurs recensés par la préfecture pour notre commune.

Conservez-le précieusement. Relisez-le de temps en temps. Apprenez les bons réflexes.

Informé et responsable, chacun d'entre nous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

MICHEL KOCIUBA
Maire de SAULT-LES-RETHEL.

Se protéger face aux risques majeurs...

SOMMAIRE



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

LA GESTION D'UN RISQUE MAJEUR

L'ALERTE

LIEU DE MISE A L'ABRI

RISQUES A SAULT-LES-RETHEL



INONDATION

RISQUES METEOROLOGIQUES



- ORAGE
- TEMPETE
- NEIGE/VERGLAS
- CANICULE



TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES



NUMEROS UTILES

Le risque majeur

Un **risque majeur** (principalement naturel ou technologique) est la confrontation d'un événement potentiellement dangereux avec des enjeux humains, économiques et environnementaux.

Il est caractérisé par sa *faible fréquence* (si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue) et par sa *gravité* (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement).

➤ Le risque naturel

C'est une menace résultant de phénomènes géologiques ou atmosphériques aléatoires.

Exemples : avalanche, crue torrentielle, inondation, mouvement de terrain, canicule, tempête.

➤ Le risque technologique

C'est la menace d'un événement indésirable lié à la défaillance accidentelle d'un système potentiellement dangereux. Le risque technologique est engendré par l'activité humaine.

Exemples : risques industriels et nucléaires, transport de matières dangereuses, rupture de barrage.

GESTION D'UN RISQUE MAJEUR

La loi de modernisation de la sécurité civile distingue les missions à assurer en cas d'événement majeur :

- ♦ Le **secours** reste de la compétence des sapeurs pompiers qui proposent le Commandant des Opérations de Secours (C.O.S.)
- ♦ La **sauvegarde** revient au Maire, Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.) qui devra entre autres :
 - **Alerter** la population concernée
 - Assurer le **transport / l'évacuation**
 - Organiser l'**hébergement** / le **ravitaillement** des sinistrés

Au niveau communal

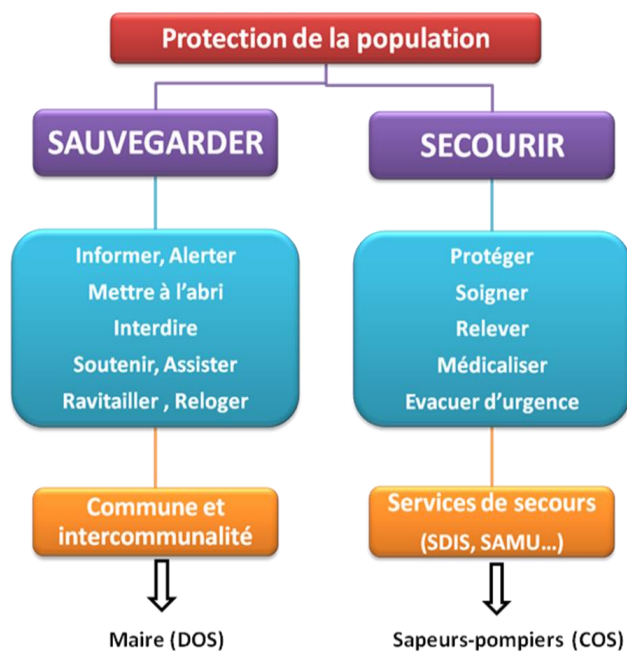
La **cellule de crise municipale** présidée par le Maire est constituée d'élus et de personnels municipaux. Sa mission est d'informer la préfecture en temps réel de la situation sur le plan local, de mettre en œuvre les moyens de secours, de requérir les moyens supplémentaires si nécessaire, de coordonner les actions, d'informer la population et de gérer l'après crise.

Elle dispose d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** opérationnel et fonctionnel pour faire face à un événement grave. Il fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte, recense les moyens disponibles en matériel, définit la mise en œuvre d'accompagnement et de soutien à la population.

Les écoles s'appuient sur le **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)**.

Au niveau départemental

Le **Plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité civile)** est destiné à traiter les conséquences de tout type d'événement nécessitant une réponse dans l'urgence pour la protection des populations (catastrophe naturelle, ou technologique, crise sanitaire, etc.) lorsque l'organisation des secours revêt une ampleur particulière. Il est activé par le Préfet.



L'ALERTE

MOYENS DE DIFFUSION DE L'ALERTE

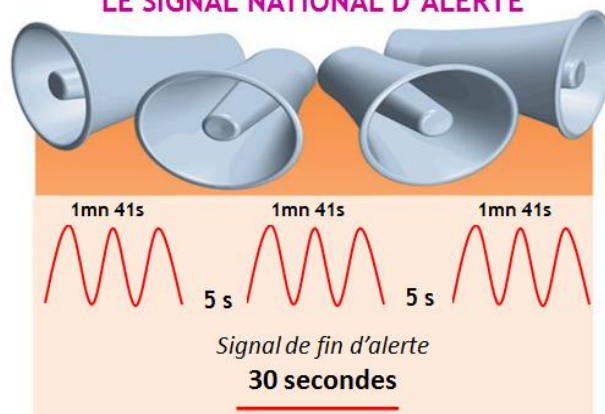
En cas de prévision ou de survenance d'un événement grave, vous pourriez être alertés par :

- ♦ La radio locale (RVM)
- ♦ Le porte à porte

SALLE DE MISE A L'ABRI



LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE



Attention : Ne pas confondre avec le signal d'essai du 1^{er} mercredi de chaque mois, à 12 h.

- ♦ Lieu de mise à l'abri des personnes exposées au risque
- ♦ Lieu d'hébergement provisoire pour les sinistrés
- ♦ gymnase Chausson RETHEL (conférer PICS com com).

DANS TOUS LES CAS,
SUIVRE LES CONSIGNES
DE SECURITE...

**DES QUE
L'ALERTE EST
LANCEE**

**AYEZ LES
BONS
REFLEXES**

IMPORTANT

Avoir en
permanence chez
soi en prévision
d'une alerte



Mettez-vous à l'abri



Tenez-vous informés

- > Par la radio
- > Par la télévision
- > Par téléphone! Météo France (0892.680.233)
- > Par internet



Ne téléphonez pas (sauf urgence vitale)



N'allez pas chercher les enfants à l'école

Dans tous les cas suivre les consignes des autorités

Radio portable avec piles
Lampe de poche avec piles, bougies
Bouteilles d'eau potable
Papiers personnels
Médicaments, traitement médical en cours
Couvertures

INONDATION

Une inondation est une submersion provoquée par des pluies importantes et durables.

A Sault-lès-Rethel, les inondations pluviales se produisent suite aux violents orages et les inondations fluviales résultent du débordement de l'AISNE.

MEMOIRE DU RISQUE

Sept arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris pour les événements d'inondation et de coulées de boue entre 1987 et 1999.



Pas de vigilance particulière requise.



Risque de crue ou de montée rapide des eaux sans dommages significatifs. Vigilance si activités saisonnières et/ou exposées.



Risque de crue à débordements importants. Impacts sur la sécurité des biens et des personnes.



Risque de crue majeure. Menace sur la sécurité des personnes et des biens.

DES QUE L'ALERTE EST LANCEE AYEZ LES BONS REFLEXES



A l'annonce de l'arrivée de l'eau

Mettez en hauteur les meubles, objets précieux et produits dangereux



Coupez le compteur électrique et fermez le robinet d'arrêt du gaz



Amarrez les cuves



Prévoyez les équipements minimum: radio à piles, réserve d'eau potable, papiers d'identité, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...



Fermez les entrées possibles d'eau: portes, fenêtres, aérations...



Lorsque l'eau est arrivée

Réfugiez-vous en hauteur

Tenez-vous informés de la montée des eaux et des consignes

> Par la radio

Ne vous engagez pas sur une route inondée

Quittez votre véhicule



A l'annonce de l'ordre d'évacuation

Ne paniquez pas et quittez votre domicile

Empruntez les itinéraires d'évacuation et dirigez-vous vers le centre d'hébergement indiqué

Si vous êtes hébergés par des proches, informez-en la Mairie

Si vous ne voulez pas évacuer, informez-en la Mairie



Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)



N'allez pas chercher les enfants à l'école; ils seront pris en charge par les enseignants

Après

Aérez le local et désinfecter à l'eau de javel après la fin de l'alerte

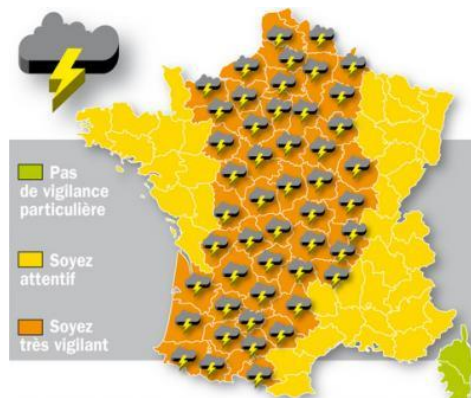


RISQUES METEOROLOGIQUES

Les risques météorologiques concernent les orages, les tempêtes, la canicule, les **chutes de neige** et le **verglas**. Une vigilance météorologique et quelques consignes de sécurité peuvent permettre à chacun de se protéger et de réduire les effets sur leurs biens.

MEMOIRE DU RISQUE

- ⌚ Tempête du 27 Décembre 1999
- ⌚ Canicule de 2003
- ⌚ Tempête Xynthia de février 2010



DES QUE L'ALERTE EST LANCEE AYEZ LES BONS REFLEXES	RISQUES					
			Suivez les consignes de sécurité	Ne téléphonez qu'en cas d'urgence	Ecoutez la radio	Si possible, restez à l'abri
	TEMPETE - ORAGE	Chutes de branches Risque d'électrocution Inondations Rupture d'alimentation Foudroiement Feu	   	Mettez en sûreté tout objet qui à l'extérieur peut être emporté par le vent Fermez solidement portes et fenêtres Ne sortez pas à l'extérieur pendant la tempête ou l'orage même si vous constatez un dégât sur votre habitation Débranchez vos appareils électriques et l'antenne de télévision Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre N'allez pas chercher vos enfants à l'école; ils sont pris en charge par les enseignants		
	CANICULE	Déshydratation En cas de risque de complications médicales, rapprochez-vous de votre médecin	  	Personnes fragiles et isolées: inscrivez-vous en Mairie afin que les services municipaux puissent vous assister Fermez portes et fenêtres Buvez régulièrement pour éviter la déshydratation Signalez les personnes fragiles et isolées à la Mairie		
	NEIGE - VERGLAS	Accidents de la route Chutes sur chaussée glissante Hypothermie		Limitez vos déplacements aux impératifs Dégagez la neige et salez devant votre domicile Veillez à stationner votre véhicule de manière à ne pas gêner le passage des véhicules de déneigement et salage qui circulent souvent la nuit		

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Les risques transport de matières dangereuses

résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation du contenant (citerne, conteneur, ...)

Les effets

- **Incendie** suite à un choc, un échauffement, une fuite avec risques de brûlures et d'asphyxie
- **Dispersion** dans l'air, l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact, ou pollution
- **Explosion** après un choc, par des mélanges de produits avec risques de traumatismes directs.



**DES QUE L'ALERTE EST LANCEE
AYEZ LES BONS REFLEXES**

Sachez identifier un convoi de matières dangereuses
Dès l'alerte, confinez-vous

PENDANT
Ne fumez pas

Evitez un « sur-accident »

18 Alerte les sapeurs pompiers (18) et précisez :

- Le lieu exact de l'accident (nom de la voie, point kilométrique ...)
- La présence ou non de victimes

Rejoignez le bâtiment le plus proche, mettez vous à l'abri
En cas de fuite de produit, n'y touchez pas auquel cas, lavez-vous et changez-vous rapidement

Confiner-vous (obturez toutes les entrées d'air)

Coupez le gaz et l'électricité

Tenez-vous informés des consignes à suivre

- Par la radio
- Par la télévision

Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)

N'allez pas chercher les enfants à l'école; ils seront pris en charge par les enseignants

APRES
Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile
Aérez le local après la fin de l'alerte

A RETENIR

Numéros utiles

Pompiers : 18

GENDARMERIE : 17

SAMU : 15

Que dire aux secours ?

Indiquer :

1. votre nom
2. le numéro du téléphone que vous utilisez
3. l'adresse précise du lieu de l'évènement ou accident
4. le nombre de victimes et leur état



Avant de raccrocher, assurez-vous que vous avez donné tous les renseignements nécessaires.

Pour en savoir plus

➤ sur les mesures préventives

- Le PPRI et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sont consultables en mairie.